DÉPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'ORLÉANS
COMMUNE DE
CLERY SAINT ANDRÉ
Code postal:45370
Téléphone: 02.38.46.98.98
Fax: 02.38.46.98.99

DEPARTEMENT DU LOIRET
Arrondissement d'Orléans
COMMUNE DE
MEZIERES-LEZ-CLERY
Code postal 45370
Téléphone : 02.38.45.61.76
Fax : 02.38.45.63.51

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTES DU MAIRE
ARRÊTE OCTROYANT UNE PERMISSION DE VOIRIE SUR LES VOIES COMMUNALES

Le Maire de la commune de Cléry-Saint-André,
Le Maire de la commune de Mézières-Lez-Cléry,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, L2542-2 et suivants,
Vu le code de la route,
Vu le Code de la voirie routière,
Considérant la demande en date du 21 juillet 2026, pour les 20 ans, **présentée par Madame RIGUET, représentante du PONEY CLUB,** par laquelle l'intéressé sollicite l'autorisation de barrée en bordure et sur la dépendance de voie communale **Rue des Cinq Arpents, du samedi 12 septembre 2026 à 12h00 au dimanche 13 septembre 2026 à 20h00,** conformément aux plans et documents ci-annexés,

ARRÊTE 122-07-2026

Article 1er : Madame RIGUET représentante du PONYE CLUB situé Rue des Cinq Arpents, est **autorisée à barrée sur la dépendance de la voie commune Rue des Cinq Arpents,** pour pouvoir procéder à la fermeture de ces voies.

Article 2 : Afin d'assurer la sécurité, des barrières seront mises en place du samedi 12 septembre 2026 à 12h00 au dimanche 13 septembre 2026 à 20h00, à l'angle de la Route d'Orléans/Rue des Cinq Arpents et Chemin de Saint André/Rue des Arrachis, la mise en place des panneaux sera installée par le demandeur qui devra veiller à baliser conformément aux règles de sécurité en vigueur.

Article 3 : La présente autorisation **est accordée pour une durée de 2 jours**, elle est délivrée à titre précaire et révocable. Elle n'est pas renouvelable par tacite reconduction.

Article 4 : La présente autorisation sera retirée, en cas de non respect des prescriptions énoncées ci-dessus.

Article 5 : Cet arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Cléry-Saint-André, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie de Cléry Saint André, Monsieur le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté, Monsieur le Directeur Départemental de l'équipement.

Fait conjointement à Cléry-Saint-André, le 24 juillet 2026

Monsieur le Maire de Mézières-Lez-Cléry

Romuald GENTY

Madame le Maire de Cléry-Saint-André

Ludivine RAVELEAU

